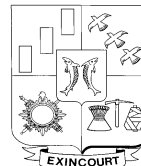


DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2014

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, **le VINGT SIX JUIN DEUX MILLE QUATORZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BERNARDIN, BERTOCCHI, BARBAUD, DEMESMAY, DODIN, DURSUN, LINOZZI, NOWAK à compter de 19 h 15, PEUGEOT, POUX, PRETOT, THOMAS, DUVERNOIS, GHAYOU, KUTTLER, PAGE, Conseillers municipaux.

Etaient absents **excusés** :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. NICOLETTI	Mme PAGE
Mme NOWAK jusqu'à 19 h 15	Mme NOIROT
M. STIMPFLING	M. LEGRAND

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. **Mme PAGE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Puis, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Informations : décisions du Maire. Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion.

2014-04 : Location du logement 16 rue du Croissant : modification des conditions de location

2014-05 : Marché adapté avec le GINGER CEBTP pour les études géotechniques de conception dans le cadre de l'extension de la crèche / halte-garderie

2014-06 : Marché adapté avec le DEKRA pour la réalisation de missions de contrôles techniques dans le cadre de l'extension de la crèche / halte-garderie

2014-07 : Marché adapté avec ALPES CONTROLES pour la réalisation de la mission de coordination SPS dans le cadre de l'extension de la crèche / halte-garderie

2014-08 : Logement n° 1 situé 1 rue d'Echelotte

Question 2014-46 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 18/04/14

Approuvé A L'UNANIMITE

Question 2014-47 – Administration – Proposition de modifications des comités consultatifs n° 4 et 5

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter un membre au comité consultatif n° 5 –Urbanisme – culture.

M. Christian MAURER actuellement au comité consultatif n° 5, intègre le comité consultatif n° 4 et est remplacé au comité n° 5 par M. KUBLER Maurice.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Arrivée de Madame NOWAK à 19 h 15

Question 2014-48 – Administration - Désignation d'un référent de sécurité routière

Considérant que les municipalités sont des acteurs essentiels en matière de sécurité routière, la Direction Départementale des Territoires souhaite que les collectivités désignent un référent de sécurité routière. Celui-ci sera régulièrement convié à des réunions et des formations.

Le Maire propose M. Claude DODIN.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-49 – Administration – Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts directs

La loi de Finances Rectificative pour 2010 a rendu obligatoire, dans les Communautés à fiscalité professionnelle unique, la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Celle-ci intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers :

- Elle participe, en lieu et place des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et bien divers,
- Elle donne un avis, en lieu et place des CCID sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration fiscale,
- Elle est informée des modifications de valeurs locatives des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration fiscale et la CIID, ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Les dix commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par l'organe délibérant de l'E.P.C.I. sur proposition des communes membres.

Pays de Montbéliard Agglomération a donc demandé à la commune de désigner 2 personnes : 1 titulaire et 1 suppléant.

Il est proposé M. Jean CUYNET, titulaire et M. Claude NICOLETTI, suppléant

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-50 – Administration – Convention avec le CDG pour la prise en charge des frais d'honoraires

Depuis le 1^{er} mars 2013, le centre de gestion du Doubs assure le secrétariat administratif du comité médical départemental.

Conformément au décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, le secrétariat administratif fait procéder à l'expertise de l'agent intéressé par un médecin agréé.

Le décret prévoit également que les honoraires et les autres frais médicaux résultant des examens prévus (dans ce même décret) et éventuellement les frais de transport de malades examinés sont à la charge du budget de la collectivité ou établissement intéressé.

Afin de respecter le secret médical, le centre de gestion du Doubs a mis en place une procédure spécifique pour la prise en charge des frais d'honoraires des médecins qui réalisent les expertises des agents. Aussi, le centre de gestion rémunère dans un premier temps les médecins et doit ensuite faire l'objet d'un remboursement par la collectivité concernée.

En conséquence, il convient de signer la convention fixant les modalités de cette prise en charge et de son remboursement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-51 – Administration – Convention de groupement de commande pour l'achat de gaz naturel

Depuis l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, deux types d'offres coexistent :

- Les tarifs régulés de vente (TRV) proposés par les fournisseurs historiques, qui sont fixés par le gouvernement,
- Les offres libres, proposées par l'ensemble des fournisseurs et librement fixées par les fournisseurs.

La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, a modifié l'article L445-4 du code de l'énergie qui précise : « les consommateurs finals non domestiques bénéficiant encore des tarifs réglementés de vente de gaz naturel [...] ne sont plus éligibles à ces tarifs » et ce, selon les échéances suivantes :

- Au 1^{er} janvier 2015 pour les sites dont la consommation annuelle est supérieure à 200 MWh
- Au 1^{er} janvier 2016 pour les sites dont la consommation annuelle est comprise entre 30 MWh et 200 MWh

La Commune est concernée par cette extinction des tarifs régulés et se trouve donc dans l'obligation de devoir mettre en concurrence les fournisseurs pour la fourniture de gaz naturel et ce, à l'instar des autres communes et établissements publics du territoire du Conseil en Energie Partagé.

Par ailleurs, afin d'aider les communes de son territoire (ainsi que les communes adhérentes au SYGAM) à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer un conseil personnalisé aux communes de moins de 10 000 habitants pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,
- le diagnostic, et ce afin de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux, présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- une assistance technique lors des projets de rénovation et de construction de bâtiments
- la sensibilisation des élus et usagers des bâtiments,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part et l'existence du Conseil Energie partagé, d'autre part, il est proposé de constituer un groupement de commande ayant pour objet « l'achat de gaz naturel », entre les adhérents du CEP et ce, conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Il est proposé que le fonctionnement de ce groupement de commandes soit régi par une convention constitutive. Il sera constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans.

De plus, il est précisé que Pays de Montbéliard Agglomération assurera, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement (les communes participant financièrement par ailleurs dans le cadre du CEP) et qu'en sus, la commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

Ainsi le groupement totalisera les 26 membres suivants : Pays de Montbéliard Agglomération ; les communes de : Arbouans, Bart, Bavans, Bethoncourt, Courcelles-les-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dasle, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Mandeure, Mathay, Nommay, Sainte-Suzanne, Taillecourt, Vieux-Charmont, Voujeaucourt, Autechaux-Roide, Berche, Colombier-Fontaine, Etouvans, Pont de Roide – Vermondans, les Syndicats intercommunaux des Trois Fontaines, à vocations multiples de Berche et Dampierre-sur-le-Doubs, le syndicat mixte de l'aérodrome et représenterait un volume annuel proche de 20 GWh répartis sur 165 bâtiments. Le coût estimé annuel du marché est compris entre 600 000 et 850 000 € HT, soit entre 700 000 et 1 000 000 € TTC (NB : parmi les taxes, on compte la taxe tarifaire d'acheminement (CTA), la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), la contribution au tarif spécial solidarité gaz (CTSSG), la contribution au service public du gaz (CSPG), la TVA de 5,5% sur abonnement et 20% sur consommations.

Enfin, considérant la nature particulière du bien à acquérir, le gaz, et notamment la volatilité de son prix, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Cet accord-cadre qui devra être conclu avec un minimum de trois fournisseurs (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres) serait signé pour une durée de 4 ans, avec la possibilité de conclure des marchés subséquents d'une durée d'un an ou plus.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- approuver les dispositions du présent rapport,
- se prononcer favorablement pour l'adhésion de la Commune d'Exincourt au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,
- confier la mission de coordonnateur de groupement à Pays de Montbéliard Agglomération,
- autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- inscrire les crédits nécessaires à l'exécution des marchés subséquents résultant de l'accord-cadre.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-52 – Biens communaux – Révision de l'aménagement forestier de la forêt communale

Le Maire expose au Conseil Municipal que le plan de gestion de la forêt communale d'EXINCOURT étant arrivé à échéance, il convient de demander la mise à l'étude de la révision de l'aménagement forestier par les services de l'Office National des Forêts.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-53 – Biens communaux – Vente terrain à M. BERTOCCHI / Mme VUILLEMIN

Par délibération en date du 29 novembre 2013, le Conseil Municipal a décidé le déclassement d'une partie de terrain du domaine public communal (hors voirie) située dans le prolongement de l'accès aux propriétés des parcelles 1, 2bis et 2 ter rue du Château, au droit des parcelles AM 84 et 85 et sur le principe de sa vente.

Par délibération du 14 mars 2014, une autorisation a été délivrée à M. BERTOCCHI Aurélien et Mme VUILLEMIN Stéphanie d'engager les travaux nécessaires à leur future habitation et notamment l'installation des compteurs électriques, gaz et autres réseaux.

La modification du parcellaire cadastral étant réalisée, il est proposé au Conseil Municipal de vendre la parcelle résultant de celle-ci soit AM 271 d'une surface de 0 are 45 au prix de 51 € le m² soit 2 295 €, ce prix comprenant les frais de géomètre liés à cette vente.

M. Jean-Louis BERTOCCHI ne prend pas part au vote.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-54 – Biens communaux – Cimetière des Chailles – Installation de cavurnes et fixation des tarifs – modification du tarif des columbariums restants

Afin de compléter l'offre cinéraire, le conseil municipal avait inscrit, au budget de la commune, des crédits pour l'implantation de cavurnes au cimetière des Chailles (haut). Les travaux ont été réalisés et il convient de fixer les tarifs de ces concessions.

Le Maire propose de fixer le coût d'achat à 760 € pour une durée de 30 ans et le renouvellement au même coût que celui des columbariums soit : 70.65 € pour 30 ans et 117.75 € pour 50 ans.

Il est par ailleurs proposé que les dernières cases de columbarium soient vendues au même prix que les cavurnes soit : 760 €.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-55 – Voirie – Dénomination d'une rue

Afin d'améliorer le repérage des adresses d'une partie de la rue des Bouquières dans une voie perpendiculaire en impasse, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette dernière rue du Port.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-56 – Finances – Ajustement subvention FRANCAS

Lors du vote des subventions 2014, le conseil municipal a inscrit la somme de 130 509 € pour les activités jeunesse FRANCAS. Or l'excédent de subvention des activités 2013 s'élève à 11 390.94 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster la subvention. Les crédits ainsi libérés seront utilisés au cours de l'année pour équilibrer d'éventuelles décisions modificatives.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-57 – Finances – Subventions

En complément des subventions attribuées au budget, il est proposé d'octroyer des subventions à certaines associations.

Le Maire propose d'octroyer les subventions suivantes :

Etoile sportive :	4 000 €	(complément 2014)
Exin'danse :	500 €	(complément 2014)
Pétanque :	70 €	(complément 2014)
Coopérative scolaire école maternelle V. Hugo	400 €	(transport)

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-58 – Finances – Accueil périscolaire - Modification des tarifs

La réforme des rythmes scolaires sera mise en place à la rentrée de septembre. La proposition de nouveaux horaires a une incidence sur l'accueil périscolaire avec ¼ d'heure de plus dans la pause méridienne et ½ de plus le soir de 16 h 00 à 16 h 30.

En conséquence, il est proposé de fixer les tarifs applicables à la rentrée et actualiser les QF :

ACCUEIL	HORAIRES	TRANCHE selon Quotient Familial (1)	TARIFS rentrée 2013	Proposition TARIFS rentrée 2014
Le midi avec restauration	11 h 30 à 13 h 45	QF1 - inférieur à 821 €	3.53 €	3.60 €
		QF2 compris entre 821 € et 1 300 €	5.98 €	6.09 €
		QF3 supérieur à 1 300 €	8.32 €	8.48 €
Le matin et le soir	7 h30-8h30 16h00- 17h00 16h00- 18h00	QF1 - inférieur à 821 €	1.80 € /1h30	1.15 € / l'heure
		QF2 compris entre 821 € et 1 300 €	2.00 € / 1h30	1.25 € / l'heure
		QF3 supérieur à 1 300 €	2.20 € / 1h30	1.35 € / l'heure

(1) QF = QF donné par les services de la CAF
ou en l'absence d'éléments CAF :

QF = Revenus(*) avant tout abattement année N – 1 + ou - pensions
alimentaires

12 x nombre de parts

(*) tous les revenus y compris revenus fonciers

Ces tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

Il est précisé que l'accueil du soir pourra se faire pour 1 heure (de 16 h 00 à 17 h 00) ou pour 2 heures (de 16 h 00 à 18 h 00).

L'engagement de la durée d'accueil se fera en début d'année scolaire pour toute l'année scolaire (possibilité de modifier ce choix en cas de changement de situation professionnelle ou économique). Le forfait sera facturé même si l'enfant ne reste pas jusqu'à la fin du temps d'accueil choisi. L'absence d'un enfant ne sera déduite que sur présentation d'un certificat médical à compter d'une semaine complète d'absence.

Il en sera de même pour l'accueil du matin si ce dernier est mis en place.

Le règlement sera modifié en conséquence.

Pour la réunion du mois de septembre, une proposition de modification des tranches de QF sera présentée au conseil municipal pour une application à partir de janvier 2015.

Proposition des tarifs approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-59 – Finances – Tarifs des repas de restauration municipale (hors périscolaire) et repas régie halte-garderie

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des repas de la restauration municipale hors périscolaire ainsi que les tarifs des repas de la régie halte-garderie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014 soit :

- ➔ Repas scolaire : 3.60 € (inchangé)
- ➔ Repas crèche : 3.05 € (au lieu de 3.00 €)
- ➔ Repas mixé crèche : 2.85 € (au lieu de 2.80 €)

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2014-60 – Finances – Décision modificative n°1

Il est proposé au conseil municipal de modifier le budget comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
6355	300	7411	-23 000
6574	-7 100	74121	17 500
658	500	7022	5 500
73923	6 300		
TOTAL DEPENSES	0	TOTAL RECETTES	0

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Questions diverses

- Incendie C.M.S. : l'auteur a été interpellé. Il s'agit d'un exincourtois.
- Pauline BOIL, apprentie a obtenu son baccalauréat professionnel productions horticoles, option maraichère.
- Demandeurs d'emploi

mois	inscrits	hommes	femmes	indemnisés	non indemnisés
mai-14	188	96	92	130	58
juin-14	203	112	91	136	67

- Information sur les travaux qui débiteront à la crèche à la fin de l'année : ces travaux portent sur un agrandissement aux fins de mise aux normes de la structure, créant ainsi un office et une salle de restauration pour les enfants. De ce fait les bébés ne seront pas accueillis en septembre. Le coût estimé à ce jour s'élève à 211 000 € TTC.
- Sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service (projet Caden'cité) un arrêt de bus qui avait fait l'objet d'une réclamation d'une exincourtoise a été déplacé.
- Nouveaux rythmes scolaires : les nouveaux horaires ont été validé par l'Inspection Académique :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 45 à 16 h 00
Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30.
Le groupe de travail s'est réuni 13 fois. Les associations pourront intervenir pour des activités nouvelles à compter de la rentrée.
- Collecte Banque Alimentaire (15 personnes) :
825 kg Géant
8 864 kg PMA
- Une modification du PLU est engagée. Le conseil municipal sera informé au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.
- Le Plan Communal de Sauvegarde est présenté aux conseillers municipaux.
- Quelques dates :
 - o 27/06 Marché du soir
 - o 28/06 Fête UGE
 - o 01/07 Concert HME (Victor Hugo)
 - o 02/07 Concert Zéphyr (clarinettes) à 20h à l'ECLS
 - o 12/07 Défilé feu d'artifice
 - o 22/07 Concert Eurocuivre, salle Augé à 20h30

- 29/07 Mardi d'accueil à 20h rendez-vous au temple (5 €)
- 26/08 Mardi d'accueil à 20h rendez-vous au temple (5 €)
- 20/9 Visite de la forêt communale

Questions des conseillers municipaux :

Magali DUVERNOIS demande quel sera le budget supplémentaire suite aux changements d'horaires. Le Maire répond qu'une estimation sera donnée à la prochaine réunion. Les tarifs des restaurations scolaires des autres collectivités seront également présentés.

Claude DODIN donne une information sur la première réunion du SYGAM (Syndicat du Gaz de la région de Montbéliard au cours de laquelle ont été élus le président et 5 vice-présidents.

Sabrina PAGE précise que l'équipe de l'opposition n'a pas distribué l'ex'infos parce qu'elle n'avait pas obtenu la possibilité d'expression dans cette publication et ne souhaite pas distribuer les suivants. Le maire rappelle que cette disposition n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3500 habitants.

Sabrina PAGE signale un problème de vitesse excessive dans la rue des Mines alors que de nombreux piétons empruntent les trottoirs de cette rue. Le maire répond que des contrôles réguliers sont effectués par la Police et qu'il envisage de déplacer le radar pédagogique actuellement situé Grande Rue.

Séance levée à 20 h 55.